

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JESSIE BÉRUBÉ	Numéro de permis 2018368	Date d'inspection Le 13 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie les Farfelues		Numéro de téléphone (506) 235-2196	
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- Les recommandations de Santé Publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.
- Lors de mon arrivée, les enfants mangent leur dîner à l'extérieur.
- L'éducatrice encourage l'autonomie de chaque enfant. Avant le dodo l'éducatrice rencontre une histoire aux enfants et discute avec eux.
- L'aire de jeux extérieure contient une quantité suffisante de jeu et jouet pour chaque enfant. Le matériel est approprié pour les âges des enfants.
- L'aire de repos est conforme. Les lits sont rangés de façon qu'ils ne se touchent pas, les couvertures des enfants sont rangées dans un endroit individuel à chacun.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 mai 2021

Date

original signé par
Jessie Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mai 2021

Date